

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 décembre 2010

■ Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour la desserte maritime de l'Archipel du Frioul à Marseille

La Société Frioul If Express a remis son rapport annuel 2009 relatif à l'exploitation de la ligne maritime du Frioul. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ Une offre de service constante :

Les trois navires ont réalisé 5972 rotations contre 5943 prévues au contrat traduisant une stabilisation de l'offre de service.

Dans l'année, 68 rotations ont été supprimé pour cause de mer, 37 pour avaries, grèves et absences de personnel portant le nombre de services non assurés à 105.

Le nombre de jours où la desserte du Château d'If n'a pu être effectuée s'élève à 118.5 (taux de desserte de 64.31%) ce qui est équivalent à l'année passée (64.71%).

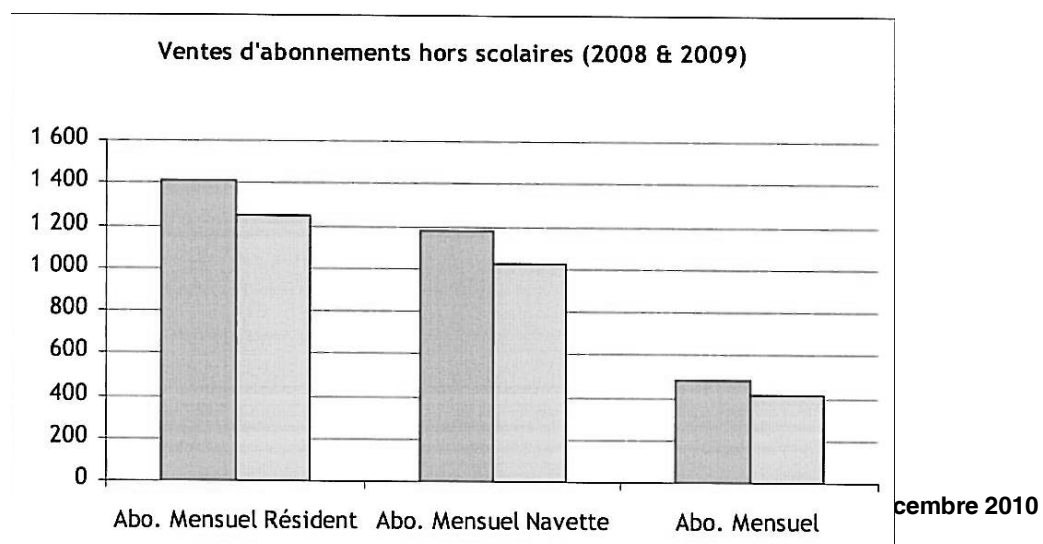
Il convient de noter que les conditions météorologiques exceptionnelles des mois d'août et de septembre ont permis de réaliser les meilleurs taux de dessertes pour cette période depuis le début d'exploitation de cette liaison (93.55% en août et 90.74% en septembre).

II/ Création d'une tarification combinée pour les scolaires et les étudiants :

MPM a créé un abonnement combiné RTM/Frioul annuel permettant aux scolaires du Frioul de bénéficier d'un titre beaucoup plus attractif que le précédent (abonnement GO RTM + abonnement mensuel Frioul If).

Le reste de la tarification est inchangée depuis juillet 2007

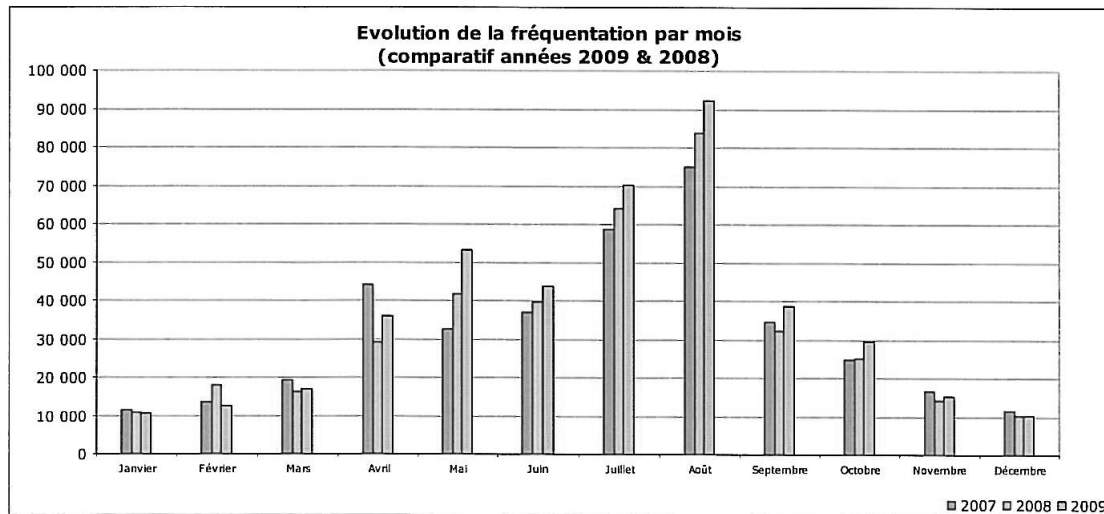
La vente d'abonnement a augmenté de 14.77% par rapport à 2008. Cette augmentation s'explique par une hausse du nombre de cartes d'ayants droit délivré par MPM (54 cartes résidents secondaires et principaux), et une attractivité de ces titres combinés Navette/RTM à 41€ /mois.



III/ Une fréquentation en hausse :

La fréquentation a connu une hausse de + 11.4 %.

En 2009, 429 035 voyages ont été effectués contre 385 066 en 2008.



BILAN FINANCIER

I/ Augmentation des compensations tarifaires :

Pour tous, les tarifs réduits destinés aux usagers réguliers (résidents, plaisanciers, scolaires, travailleurs), MPM verse à l'exploitant des compensations tarifaires.

En 2009, le montant de ces compensations a augmenté de 19% pour passer de 155 755 euros HT à 185 647 euros.

Cette hausse correspond à l'augmentation des ventes d'abonnements constatée la même année.

II/ Des résultats d'exploitation en très forte hausse

Le montant total des recettes commerciales s'élève en 2009 à 3 947 327 euros HT soit +12.1% par rapport à 2008.

Ces très bons résultats commerciaux sont essentiellement liés à des conditions météorologiques particulièrement favorables pendant la période estivale.

Mois	Nombre de jours sans desserte	% de desserte par rapport aux jours de services
Janvier	9,5	62,00%
Février	17	29,17%
Mars	10	60,00%
Avril	13	56,67%
Mai	4	87,10%
Juin	6,5	78,33%
Juillet	8,5	72,58%
Août	2	93,55%
Septembre	2,5	90,74%
Octobre	15	46,43%
Novembre	11	56,00%
Décembre	19,5	22,00%
TOTAL	118,5	64,31%

Au cours des mois d'août et septembre, les conditions météorologiques ont permis de réaliser les meilleurs taux de desserte depuis le début d'exécution du contrat.

L'application des clauses d'intéressement prévues au contrat ont conduit le délégataire à reverser une partie des recettes excédentaires au profit de MPM, soit 107 701 €HT.

III/ Equilibre financier de la convention : création d'une contribution financière

Le calcul de la contribution financière forfaitaire versée par l'Autorité Organisatrice de Transport pour équilibrer les comptes de la délégation de service public correspond à l'écart entre l'engagement de dépenses révisé et l'engagement des recettes prévues dans le contrat.

Le montant total des charges d'exploitation prévisionnelles indexées s'élève en 2009 à 3 528 502 euros HT.

Le montant prévisionnel des recettes est fixé à 3 065 698 euros HT pour 2009.

La contribution financière forfaitaire versée par MPM au délégataire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 s'élève à 467 268 euros HT.